Nombre de Délégués :

 En exercice
 120

 Présents
 76

 Votants
 82

Objet:

TRAVAUX
D'AMENAGEMENT AU
CENTRE

D'EXPLOITATION: Etude de

Faisabilité



N°9/13/10/2018

L'an deux mille dix huit, le 13 octobre à 9 heures, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE

COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la Vice Présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Vice Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 21 septembre 2018

Etaient présents:

ARCHIGNAC: M. Joël PARKITNY.

AUBAS: M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT, BEYNAC ET CAZENAC: M. Alain PASSERIEUX, BEZENAC: M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU

BORREZE: M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,

BOUZIC: M. Cyril VIELESCOT.

CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,

CARLUX: Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,

CASTELNAUD LA CHAPELLE: M. J-Pierre NADAL,

CAZOULES: M. Gérard VIELLE,

CENAC ET ST JULIEN: Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,

DAGLAN: Mme M-Hélène VASSEUR,

DOMME: M. Francis COUSIN,

FLORIMONT GAUMIER: Monsieur Mathias LUCAS,

GROLEJAC: M. Claude BOYER, **JAYAC**: M. Raymond BROUSSE,

LA CHAPELLE AUBAREIL: M. Sébastien FRIT,

LA ROQUE GAGEAC: M. Bernard PICHENOT, Monsieur Jérôme PEYRAT,

LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,

MARCILLAC ST QUENTIN: Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,

MARQUAY: M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS, MEYRALS: M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,

MONTIGNAC: M. Michel BOSREDON,

NABIRAT: Mme Christiane DESMOULINS, M. Eric ROQUES,

PAULIN: Madame Valérie DAVER,

PEYRILLAC ET MILLAC: Mme Denise ARNOULT,

PEYZAC LE MOUSTIER: Mme BRIDE ROYE, Madame Elisabeth GARCETTE,

PRATS DE CARLUX: Mme Eloïse MARADENE,

PROISSANS: M. Patrick CROUZILLE,

SALIGNAC EYVIGUES: M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER, SARLAT LA CANEDA: M. J-J de PERETTI, Mme Marlies CABANEL,

SERGEAC: Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT,

SIMEYROLS: M. Vincent FLAQUIERE,

ST AMAND DE COLY: M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,

ST ANDRE D'ALLAS: M. D. THIBART,

ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,

ST CYBRANET: M. Georges VIDAL, ST GENIES: M. Michel LAJUGIE,

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813109-DE

Recu le 18/10/2018

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

ST JULIEN DE LAMPON: M. Jean-Pierre HAMEL, ST LAURENT LA VALLEE: Mme Danielle ROUVES,

ST LEON SUR VEZERE: M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,

ST MARTIAL DE NABIRAT: M. J-Claude CABANNE, Madame Isabelle ROUSSEAU,

ST VINCENT DE COSSE: M. Xavier MARQUEZE,

ST VINCENT LE PALUEL: M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,

STE MONDANE: M. David DURAND,

STE NATHALENE: Mme Brigitte AUDOUARD,

TAMNIES: Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,

THONAC: M. Pascal GUEGAN,

VALOJOULX: M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

VEYRIGNAC: M. Ciryl BREAU, Mme Claude DENIS, VEYRINES DE DOMME: M. Jean-Pascal FARINA, VEZAC: M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,

Mme Marlies CABANEL, (commune de Sarlat La Canéda) a été élue secrétaire de séance.

<u>Excusés</u>: Madame Mélanie PROVOST (commune de Florimont Gaumier), M. Guy ESTRUC (commune de Jayac), tous les délégué(e)s de la commune de Vitrac.

<u>Procuration</u>: M. Pierre CHEVALIER à M. Dominique HERMENAULT (commune de Borrèze), M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (commune de Calviac), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (commune de Domme), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (commune de St André d'Allas), Mme Magalie LOPEZ à M. Gérard TEILLAC (commune de St Crépin Carlucet), M. Georges de Méyère à M. Xavier MARQUEZE (commune de St Vincent de Cosse).

<u>Présents sans voix délibérative</u>: M. Alain VILATTE (commune de St Crépin Carlucet), M. Guy LOISEAU (commune de Vézac).

Le Président de séance expose qu'en réunion du 17 juin 2017, le Comité Syndical a décidé d'effectuer quelques aménagements au centre d'exploitation de Marcillac St Quentin. Un permis de construire a été obtenu, permettant la construction d'un hall d'entrée et de toilettes en prolongement de la salle de réunion. Pour la réalisation de ces ouvrages, la création d'un réseau d'assainissement (fosse septique et drain) est nécessaire.

Le centre d'exploitation ayant été construit en 1996, le Président de séance propose de réaliser une étude de faisabilité relative à divers travaux de restauration et de réaménagements du centre d'exploitation, comprenant notamment :

- Réfection de la toiture du bâtiment de « la Périgourdine » (éverites usagées) et travaux d'isolation de la salle ; réfection des toitures terrasses des bureaux et réaménagement des espaces
- Liaison informatique entre les bâtiments
- Création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages
- Réfection de l'aire de stockage en partie basse et des bitumes
- La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contre-bas des garages.

L'agence d'architecture Gérard BOUYSSOU ayant assuré la maîtrise d'œuvre lors de la création du centre d'exploitation, le Président de séance propose à l'assemblée délibérante que celui-ci assure cette nouvelle mission, laquelle peut se résumer ainsi :

- Réalisation d'un relevé de l'état des lieux du bâti et mise en plans.
- Définition d'un programme et réalisation d'un avant-projet,
- Estimation prévisionnelle des travaux).

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni le 09/10/2018

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord pour procéder aux travaux de restauration et de réaménagement du Centre d'Exploitation précités.
- Missionne Monsieur Gérard BOUYSSOU, architecte à SARLAT, pour réaliser l'étude de faisabilité des travaux de restauration et de réaménagement désignés ci-dessus pour un montant de 15 200.00€ HT,
- Autorise le Vice-Président à signer les documents à intervenir,
- Dit que le coût des investissements est inscrit au budget primitif 2018

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus, Pour copie conforme, Marcillac St Quentin, le 13 octobre 2018

> Le Vice Président, Jean Pierre DUBOIS

LETTRE DE COMMANDE

ETUDE DE FAISABILITE

pour

Restauration d'un bâtiment industriel,
Réaménagements de bureaux et entretiens sur le bâtiment administratif,
Création d'un mur de soutènement pour entretien à l'arrière des garages,
Réfections de l'aire de stockages des bennes,
Réfections de l'aire goudronnée de circulation des véhicules au devant des garages,
Installations à compléter de la fibre en liaison sur les bâtiments du site.



Propriétaire

SICTOM DU PERIGORD NOIR

Borne 120

24 200 MARCILLAC SAINT QUENTIN



Maîtrise d'œuvre

Gérard Bouyssou architecte d.p.l.g. Mandataire

12 Côte du Roc Moi - La Verperie -24200 SARLAT LA CANEDA

Nicolas Galinat

Economiste
21.bd Georges Saumande
24.000 PERIGUEUX

ID Bâtiment

BET Structure 22 Av.Georges Pompidou 24 000 PERIGUEUX Argetec

BET Fluide-Electricité 71 Cours St Georges 24 000 PERIGUEUX



Il a été convenu ce qui suit :

1 - Objet de la lettre de commande

Monsieur Le Directeur du Sictom du Périgord Noir commande à Mr Gérard Bouyssou architecte d.p.l.g. une étude de faisabilité ayant pour objet :

- Restauration d'un bâtiment industriel pour stockages et réaménagements de bureaux,
- Réaménagements de bureaux et entretiens sur le bâtiment administratif.
- Création d'un mur de soutènement au bas du talus pour entretien à l'arrière des garages.
- Réfections de l'aire de stockages des bennes,
- Réfections de l'aire goudronnée de circulation des bennes au devant des garages.
- Installation à compléter de la fibre en liaison sur les bâtiments du site.

Consistance de la mission :

- A Un plan topographique des lieux réalisé par le cabinet AGEFAUR est fourni par la maîtrise d'ouvrage.
- Réalisation d'un relevé de l'état des lieux du bâti et mise en plans : relevés complets pour le bâtiment industriel (plans-coupe-façades), relevés partiels sur les bureaux administratifs modifiés depuis l'année 2005, repérages des réseaux (EP-Electricité-Eau) sur le site, relevés des caniveaux existants (EP) sur l'aire de stockages des bennes.
- B Etablir une projection du programme au stade d'un avant-projet sur l'ensemble des travaux à traiter sur le site.
 - Estimation prévisionnelle globale des travaux .

2 - Rémunération

Forfaitisation de l'honoraire (A+B) pour un montant HT de 15 200,00 € Tva 20 % 3 040,00 € Total TTC 18 240,00 €

(à l'approbation de cette étude de faisabilité, cet honoraire ci-dessus sera à déduire d'un contrat de base architecte pour une mission complète qui serait réalisée ultérieurement sur l'ensemble des travaux du site)

3 - Paiement

Par chèque:

à l'ordre de Mr Bouyssou Gérard

Ou

par virement:

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à Sarlat La Caneda - France

IBAN

FR76 1090 7002 4402 4402 4236 060

Le Maître de l'Ouvrage,

BIC

CCBPFRPPBDX

1e 15/20) 25/18

Le maître d'œuvre mandataire.

Gérard BOUYSSOU

architecte dplg

SOU GERARD

HITECTE DPLG

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813109-

Recu le 18/10/2018